

# A l'Abord'âges et le FASTT ; ce qu'il faut retenir !



La **Scop à l'Abord'âges** a initialement vu le jour, en 2008, pour pallier au manque de structures d'accueil collectif du jeune enfant sur le Pays de Dinan et ainsi encourager le retour à l'emploi des femmes.

Le **FASTT** - Fond d'Action Social du Travail Temporaire - est l'organisme en charge tous les aspects sociaux des salariés intérimaires comme la mutuelle, le transport et bien entendu la garde d'enfants.

## La rencontre

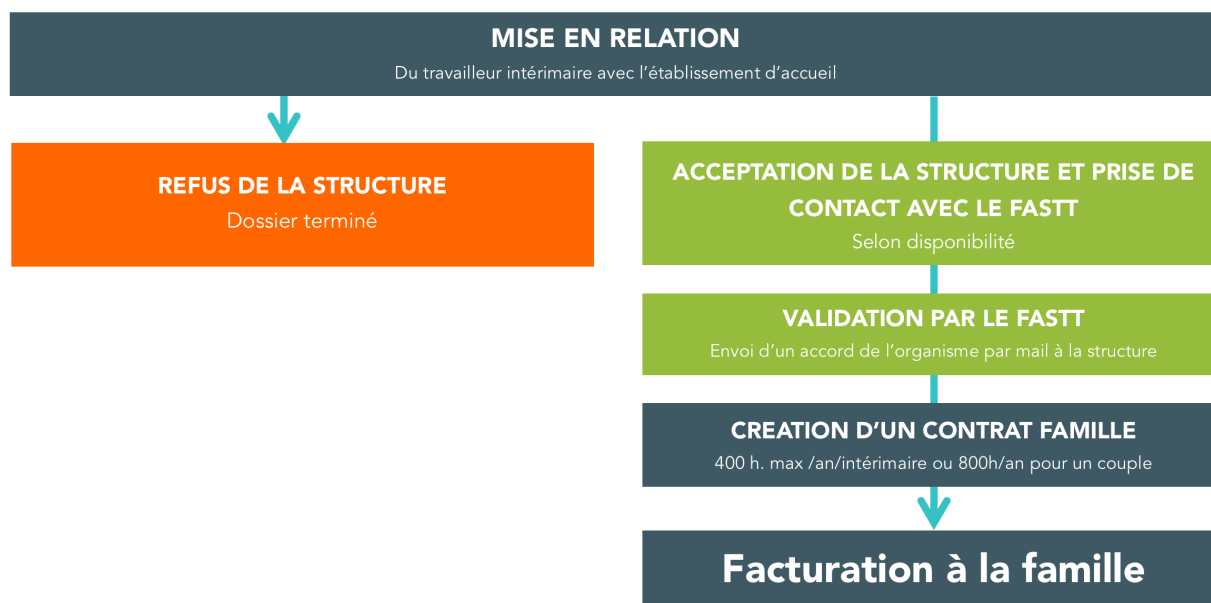
En 2013, le FASTT sollicite à l'Abord'âges pour une expérience où chaque salarié intérimaire bénéficie d'heures de garde pour leurs enfants, dans le cadre de leur mission. Le FASTT prend en charge le complément financier de la part CAF/famille.

## Une mesure concluante et étendue

Le test ayant été concluant, le FASTT a développé cette offre sur d'autres territoires. A l'Abord'âges a créé des partenariats avec d'autres structures Petite Enfance afin de répondre aux besoins similaires sur d'autres départements bretons.

En avril 2017, l'enveloppe est passée à 400h par an, par intérimaire et par mission.

## Une procédure simple



## Contacts

- **Demande de place** : Fiche de préinscription sur le site [www.alabordages.com](http://www.alabordages.com)
- **Demande de renseignements** : Nathalie Claustre : 06.60.78.92.59